



DÉCLARATION DE NON-CORRUPTION

Accord de contribution

- L'Organisation déclare et garantit qu'aucune offre, aucun don, aucun paiement, aucune rémunération ni aucun avantage de quelque sorte que ce soit constituant un acte illicite ou de corruption n'a été ou ne sera accordé à qui que ce soit, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution ou de la passation du présent accord.
- L'Organisation déclare et garantit que ni elle-même, ni aucun de ses employés participant au projet :
- n'ont, au cours des trois années précédant la soumission de la proposition de Projet, été reconnus coupables d'une infraction liée à la corruption, par un tribunal canadien ou étranger;
 - ne sont actuellement visés par une sanction imposée par un gouvernement, une organisation gouvernementale ou une organisation fournissant de l'aide au développement.

OU

- L'Organisation ou l'un ou plusieurs de ses employés participant au projet a (ont) été déclaré(s) coupable(s) d'une infraction liée à la corruption et s'est vu (se sont vus) imposer une sanction pour ce motif. Les détails des verdicts de culpabilité ou des sanctions figurent en annexe du présent formulaire de déclaration. À la suite de la divulgation des détails des sanctions ou des verdicts de culpabilité, le MAECD permettra à l'Organisation de présenter ses observations à ce sujet avant de prendre une décision définitive.

Nom de l'Organisation		Titre du signataire autorisé (en lettres moulées)	
Nom du signataire autorisé (en lettres moulées)	Signature		Date (AAAA-MM-JJ):